


LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

SOMMAIRE

— I. Rectification. — II. A la mémoire d'un père. — III. Exposition de la dépouille mortelle de Mgr Fabre. — IV. A propos de préséances. — V. Remerciements. — VI. Un bel hommage à la mémoire de Mgr Fabre, par Mgr Moreau et les citoyens de Saint-Hyacinthe. — VII. Témoignages de sympathies. — VIII. L'Université Laval. Conférence de M. l'abbé Choquette sur les rayons X. — IX. Informations. — X. Aux prières.

RECTIFICATION

N article de *l'Echo de Montmagny*, qui a fait le tour de la presse française et anglaise, affirmait dernièrement que le règlement de la question des écoles du Manitoba avait été jugé favorablement par Mgr l'archevêque de Montréal.

Rien n'est plus contraire à la vérité ; et, puisque l'on persiste à vouloir égarer l'opinion publique par de fausses représentations, nous nous voyons dans l'obligation de le déclarer sous notre signature. En effet, aussitôt qu'il en a eu connaissance, Mgr Fabre a déploré autant que per-onne ce règlement soi-disant définitif.

Le 7 décembre dernier, le regretté défunt adressait à Sa Grandeur Mgr A. Langevin, archevêque de Saint-Boniface, la lettre suivante.

Montréal, le 7 décembre 1896.

A Sa Grandeur Mgr A. Langevin,

Archevêque de Saint-Boniface.

J'en ai probablement pour peu de temps à vivre. Mon sacrifice est fait. Je suis entre les mains de Dieu. Mais avant de mourir, je veux vous exprimer à vous, Monseigneur, et à tous les catholiques du Manitoba si douloureusement éprouvés, ma plus profonde sympathie. Je fais des vœux ardents pour que la cause de vos écoles, cause qui intéresse tant la conscience et la justice, finisse par triompher, et que les catholiques rentrent bientôt dans la plénitude des droits qui leur ont été enlevés.

Je me recommande à vos prières, et je demeure,

Monseigneur,

Votre bien dévoué,

EDOUARD-CHS FABRE, Arch. de Montréal.

L'article de la *Semaine religieuse*, paru le 19 décembre sur cette question, était donc l'écho fidèle des sentiments de Monseigneur l'archevêque de Montréal et avait reçu du reste son entière approbation.

F. BOURGEOULT, Vicaire capitulaire.